

Conseil de développement du Grésivaudan

PLENIERE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT GRESIVAUDAN

Compte-rendu de la réunion du 25 mars 2010 à Crolles – centre Hermès

Présents : P.BOULLIER, B.BOURGEOIS, B.CHRISTIAN, C.GAULIARD, Y.RAFFIN, C.ROULET, O.TURQUIN, MJ.STUTZ, V. PEYRACHE GADEAU, J. MOURO, F.PETIT

Excusés : C.GROSSIORD, P.MALAVAL

Présents sans voix délibérative : David SAVOYE (Animateur CD), 6 habitants qui ont participé au travail en atelier.

Ordre du jour :

- Point d'actualité
- Information sur le SCoT
- Temps d'échange en atelier
- Mise en commun
- Questions diverses

20h45 : Ouverture de séance

Marie José Stutz procède à l'ouverture de la réunion et à l'accueil des présents. Elle rappelle l'ordre du jour et situe la réunion dans le cadre du SCoT participatif, démarche impulsée par l'association LAHGLO avec les 6 conseils de Développement de la Région Urbaine Grenobloise.

Elle fait état de l'actualité et des dossiers en cours :

- Le groupe « Richesses du Grésivaudan » travaille actuellement sur l'économie présentielle et souhaite faire un repérage de ce qui relève de l'économie Sociale et Solidaire.
- Christian ROULET est proposé par le GA pour participer au COPIL sur la ressource en eau. Sa candidature est validée par la plénière.
- Philippe MALAVAL, membre de la commission économie est proposé pour participer au COPIL sur la requalification de la friche industrielle de Pontcharra. Sa candidature est validée par la plénière.
- Le Contrat de Pays étant maintenant signé, la commission ad hoc est dissoute. Le COPIL du CDDRA assurera la mise en oeuvre et le suivi du contrat.
- Suite à l'exposition Helgorsky, MJ STUTZ participera à une rencontre avec les étudiants de l'école d'architecture de Grenoble le 8 avril pour faire état des travaux sur la charte paysagère,
- MJ STUTZ invite les membres du CDG à participer à la semaine Développement Durable et à soutenir particulièrement les manifestations portées par deux membres du CDG : Françoise Bousson et Karine Desautel.
- La Communauté de communes a décidé de défrayer les membres du CDG de leurs déplacements aux réunions hors communes de résidence à hauteur de 0,25 € le kilomètre. Elle insiste sur l'importance de bien émarger les feuilles de présence.

1/ Présentation du SCoT

Bertrand CHRISTIAN présente, à partir d'un diaporama, ce qu'est un SCoT. Le document est téléchargeable à l'adresse URL suivante :

→ http://www.cdgresivaudan.fr/document/liste/cd_2010-04-01_lescot.pdf

2/ Le SCoT participatif

Conseil de développement du Grésivaudan

Janig MOURO présente la démarche de SCoT participatif.

→ http://www.cdgresivaudan.fr/document/liste/cd_2010-04-01_scotpart.pdf

Ce travail réunit les 6 conseils de Développement de la Région Urbaine Grenobloise et a pour objectif d'apporter une contribution commune au projet de SCoT.

Rappel :

- 1^{ere} plénière : le 11 décembre 2009 à Voiron (Présentation et lancement de la démarche)
- 3 groupes de travail se sont réunis chacun 3 fois autour des éléments de la stratégie entre le 15 décembre et le 10 mars :
 - Equilibrer les territoires,
 - Conforter les pôles urbains,
 - Préserver les espaces Naturels et Agricoles.
- 2^{ème} plénière : le 17 mars 2010 à Villard Bonnot (Restitution des travaux)
- 3^{ème} plénière : le 8 avril 2010 à Grenoble (validation de la contribution commune)

3/ Travail en ateliers et débat

L'objectif de ce temps de travail est de s'approprier, amender et enrichir les premiers éléments de synthèse présentés le 17 mars en vue d'une validation lors de la plénière inter CLD du 8 avril 2010.

4 ateliers sont proposés :

- Valoriser les espaces N et A
- Conforter les pôles urbains
- Pour un SCoT prescriptif
- Densification et économie

Atelier : Valoriser les espaces N et A

Le groupe est d'accord avec l'ensemble des propositions. Il souhaite néanmoins ajouter les points suivants :

- Faire un état des lieux photographique de tous les espaces naturels et agricoles actuels pour en suivre l'évolution sans se contenter des seuls espaces classés tels dans les documents de planification.
- Maintenir et requalifier comme tels des espaces actuellement agricoles ou naturels classés urbanisables ou à urbaniser dans les POS ou PLU.
- Préserver des espaces agricoles en zone urbaine et péri-urbaine, notamment dans les pôles secondaires, pour une agriculture de proximité.
- Préserver des espaces naturels en zone urbaine, en tant que poumons verts et lieux de socialisation.
- Inscrire dans le périmètre de la RUG un pôle industriel de transformation de produits agricoles à vocation écologique (chanvre, oléoprotéagineux bio, ...)
- Valoriser la forêt.

Enfin, au lieu d'inviter à « construire dans les pentes », le groupe préfère orienter vers les terres à faible valeur agronomique

Atelier : Conforter les pôles urbains

Le groupe fait le constat suivant : *La définition de pôle par l'INSEE n'est pas satisfaisante.*

Conseil de développement du Grésivaudan

- *Pas de pôle urbain dans le Grésivaudan.*
- *Inexistence de certaines communes dans la hiérarchie urbaine*

Le groupe fait part des remarques suivantes :

1. Trouver des représentations plus porteuses de sens, présentant les dynamiques du territoire (approche systémique)
2. Revoir la définition de pôle à la lumière des enjeux de polarité et présenter une hiérarchie urbaine structurée, à tous les niveaux d'échelle. Partir des notions de dominant-dominé - centralité et périphérie – espace sous influence ?
 - Le dominant rassemble les enjeux économiques : emploi, commerces, services
 - Le dominé concentre les enjeux d'habitants, de vie, espaces naturels
3. Le rapport à l'espace n'est plus seulement un rapport à la distance, mais combine la distance et le temps. C'est particulièrement vrai en zone de montagne.
4. Entre les pôles, on trouve des potentialités avec des enjeux différents (circuit-court et grands commerces ; loisirs de proximité et grands équipements ;

Le groupe propose une nouvelle rédaction :

Imaginer et mener un développement urbain plus polycentrique, liant économie et habitat

La poursuite et l'accélération de l'étalement urbain, la concentration des fonctions commerciales et administratives sur l'agglomération sont à interroger. En dehors de Voiron, la RUG ne dispose pas d'autres pôles urbains d'équilibre. La construction de logements sociaux éloignés de pôles d'emplois va entraîner des demandes accrues de services de type petite enfance et transports.

- Imaginer le renforcement du réseau de villes de la RUG, et notamment celui des polarités d'équilibre en émergence comme St-Marcellin, la Côte-Saint-André, Villard-Bonnot... Les pôles urbains secondaires ont prioritairement besoin d'être plus accessibles et maillés pour attirer des entreprises.
- Considérer les services (services publics, commerces, ...) dans toutes leurs dimensions comme des équipements essentiels au développement et à l'autonomie des polarités d'équilibre en émergence. Adapter les règles du SCOT en conséquence. Sur ce point les règles ne doivent pas être les mêmes entre le centre et la périphérie.
- Retrouver une cohérence entre lieu de travail et habitat
- Rendre compréhensible et lisible l'organisation du (des) territoire(s) en s'appuyant sur une définition de la hiérarchie urbaine claire, équilibrée et complète
- Réfléchir à l'intérêt de pôle métropolitain, passer à une réflexion inter-scot et sillon alpin
- Dresser une carte des scénarii souhaitables sur le confortement de la hiérarchie urbaine et sur leurs liens avec les espaces contigus

Atelier – Pour un SCoT prescriptif

Le groupe amende la synthèse et propose de modifier le titre :

Pour un SCoT incitatif et participatif

Conseil de développement du Grésivaudan

Le SDAU était déjà contraignant par ses interdictions, mais il n'a pu empêcher les dérives d'étalement urbain, de péri urbanisation et de ségrégation spatiale. Il faudrait pouvoir agir de manière positive et inciter à des politiques de changement. L'engagement dans cette voie passe certainement par une première étape plus prescriptive, mais politiquement forte.

- Mettre en place un EPFL au niveau de la RUG pour créer une coordination des politiques foncières des intercommunalités avec une organisation politique et des moyens pour la mettre en oeuvre.
- Mettre en place une AOTU au niveau de la RUG
- Faire remonter la compétence urbanisme au niveau intercommunal pour une gestion des Plans Locaux d'Urbanisme et des Permis de construire dégagée des pressions communales. A minima, constituer une commission d'urbanisme de secteur qui délivrerait un avis motivé et publics
 - > sur la mise en compatibilité des PLU par rapport au SCoT
 - > sur la légalité des PC par rapport au PLU.
- Mettre en place une instance de concertation au niveau de la RUG pour la localisation et la distinction des grands équipements à vocation large : culturels, sportifs, établissements scolaires et universitaires, de santé ou commerciaux. Susciter la même réflexion au niveau des secteurs
- Définir une carte stratégique avec la typologie des espaces naturels et agricoles et les prescriptions particulières qui s'y attachent.
- Définir la carte des limites stratégiques et intangibles.

Atelier : Densification et économie

Le groupe s'est interrogé sur la notion de densification. Le but est-il de la rendre acceptable ? Peut-on la proposer aux autres alors qu'on n'en veut pas pour nous même ? Où densifier ? Repérer là où il y a de l'espace et une densification possible, repérer aussi les endroits à dé-densifier.

Les villes ne sont pas forcément les endroits à densifier. Certains quartiers peuvent être à dé-densifier. De l'espace serait à gagner sur les parkings des entreprises, dans les zones pavillonnaires ...

Selon quels critères rendre la ville habitable ? Logements de qualité, services,

Le groupe préconise des compromis localisés en mettant l'accent sur la vie des quartiers, la place des services publics, des espaces publics ...

Priorité à la construction de logement là où il y a de l'emploi,
Priorité à l'emploi là où il y a déjà beaucoup de logements.

Ne pas réduire le développement à la seule innovation technologique mais aussi souligner l'importance de l'innovation sociale. Diversifier les économies et les ressources.

La séance est levée à 23h30.